

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05102017
		Document du	09102017
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 5 octobre 2017			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 5 octobre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 29 septembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 5 octobre 2017 à 20 h 30.

Étaient présents : M. LE MAIRE, M. BORIE, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. GARCIA, M. DALL'ORSO, M. ROUX, M. VERDET, M. ROUVEIROL, Mme LABAREILLE, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme PELLEGRIN, Mme ORTIGOSA, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme BENARFA, Mme DAVID, M. PONS Thomas, M. POIRET, M. COTTAREL, Mme FALLET-MICHEL, M. PONS Christophe, M. KARKRI, Mme VERA. **Ont donné procurations** : Mme DUMONT, Mme PETIT, M. DOUCENDE, Mme GOTTRA, M. BIGOU, M. FALLAMI, Mme TALET.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 26 Procurations : 7 Quorum : 17

La séance est ouverte à 20 h 36 par M. Joël GUIN, Maire,

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Henri POIRET, candidat issu de la liste Vedène Bleu Marine amené à siéger au Conseil Municipal, conformément à l'article L270 du Code Electoral, suite à la démission de M. Fabrice ROUHIER de ses fonctions de Conseiller Municipal annoncée en séance du 06 juillet 2017.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2017 est approuvé à l'Unanimité.

Information

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le jeudi 14 décembre 2017.

M. le Maire donne la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'examen des questions inscrites dans la rubrique finances.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05102017
		Document du	09102017
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 5 octobre 2017			

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1- Subvention exceptionnelle à l'Association « Ring Vedénais »

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association Ring Vedénais destinée à apporter un soutien financier à l'achat de matériel de boxe pour les membres du club amenés à participer aux championnats à venir.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

A2 - Participation aux Charges Scolaires de Fonctionnement des Ecoles Publiques du Pontet – Année Scolaire 2016/2017

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune pour l'année scolaire 2016/2017 aux charges de fonctionnement des écoles publiques du Pontet d'un montant de 4 250 € qui accueillent 5 enfants vedénais en élémentaire.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

A3 - Participation aux Charges Scolaires de Fonctionnement des Ecoles Publiques d'Avignon – Année Scolaire 2016/2017

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune pour l'année scolaire 2016/2017 aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'Avignon d'un montant de 6 078,40 € qui accueillent 5 enfants vedénais en maternelle, élémentaire et en classes spécialisées (CLIS).

Proposition adoptée à l'Unanimité

A4 - Admission de Créances en non-valeur

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur une somme de 9 345,93 € correspondant à des montants qui n'ont pu être recouverts notamment en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

A5 - Remise Gracieuse de Dette à un Agent Communal

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'accepter une remise de dette à un agent municipal actuellement suspendu de ses fonctions qui ne peut prétendre aux allocations chômage, d'un montant de 317,58 € relative à un trop perçu sur la période du 19 au 31 mars 2017.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Contre

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05102017
		Document du	09102017
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 5 octobre 2017			

A6 - Indemnité de Logement due aux Instituteurs pour l'Année 2016

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte du montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs fixé à 2 808 €, du montant de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs pour 2016 fixée à 2 297,45 € pour l'indemnité de base et à 2 871,81 € pour les instituteurs bénéficiant de la majoration de 25 %, soit dans ce second cas une participation communale de 63, 81 €.

Proposition adoptée à l'Unanimité

M. le Maire reprend la parole pour l'examen des points inscrits en Urbanisme, Affaires Foncières et Travaux.

B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

B1 Urbanisme

B1-1 - Autorisation donnée au Maire en vue de la Signature et du Dépôt des Autorisations de Travaux pour la Mise en Accessibilité des Bâtiments Communaux

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal l'autorise à signer et déposer les demandes d'autorisation de travaux nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments communaux telle que le prévoit l'agenda d'accessibilité validé par délibération en date du 5 octobre 2015 conformément à la réglementation.

Proposition adoptée à l'Unanimité

B1-2 - Autorisation donnée au Maire en vue de la Signature et du Dépôt d'une Déclaration Préalable pour la Modification de la Façade de la Bibliothèque de l'Ecole Élémentaire Les Jardins

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer et signer une déclaration préalable de travaux réalisés durant la période estivale pour la modification de la façade du bâtiment anciennement affecté à la bibliothèque de l'école élémentaire Les Jardins, qui accueille, depuis la rentrée scolaire, une classe élémentaire supplémentaire.

Proposition adoptée à l'Unanimité

B2 Affaires Foncières

B2-1 - Vente de la Parcelle cadastrée BM 50 au Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône – Ventoux

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur d'adduction d'eau potable, le Conseil Municipal approuve la vente pour un montant de 27 110 € de la parcelle BM 50 d'une superficie de 5 422 m², propriété communale située sur la Colline Ste Anne, au Syndicat Mixte des Eaux Rhône Ventoux chargé des travaux d'extension de la capacité du réservoir de la colline Ste Anne de 250 m³ à 5 000 m³

Proposition adoptée à l'Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05102017
		Document du	09102017
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 5 octobre 2017			

B2-2 - Intégration dans le Domaine Public des Voies, Réseaux et Espaces Communs du Lotissement « La Volante »

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'intégration dans le domaine public des voies, réseaux et espaces communs du lotissement « La Volante » situé au droit de la Rue du Cheval Blanc et l'autorise à signer tout document à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

B2-3 - Intégration dans le Domaine Public des Voies, Réseaux et Espaces Communs du Lotissement « Le Huis Clos »

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'intégration dans le domaine public des voies, réseaux et espaces communs du lotissement « Le Huis Clos » situé Allée du Lac d'Issarlès et l'autorise à signer tout document à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

B2-4 - Intégration dans le Domaine Public de la Parcelle cadastrée AP 86

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'intégration dans le domaine public des voies, réseaux et espaces communs situés sur et sous la parcelle cadastrée AP86 sise rue du Grand Plantier au droit du nouvel ensemble d'habitations qui constitue également une voie ouverte à la circulation desservant le lotissement « Les Iris », et l'autorise à signer toute pièce à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

B3 Travaux

B3-1 - Entretien paysager du Giratoire RD 53 et 53x – Convention avec le Département de Vaucluse

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec le Département de Vaucluse relative à l'entretien paysager du nouveau giratoire situé sur la RD53 au pied du Pont d'Orsan, le Département assurant l'entretien des voies départementales et la réalisation des plantations, la Commune se trouvant en charge de l'entretien et l'arrosage des espaces verts réalisés, et l'autorise à signer le document à intervenir.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

B3-2 - Commission Communale d'Accessibilité – Présentation du Rapport Annuel

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité dressant le bilan des travaux réalisés en matière d'accessibilité sur les bâtiments communaux.

Les membres du Groupe Vedène Autrement ne prennent pas part au vote, n'ayant pu participer à la réunion de la commission du 15 septembre 2017.

Proposition adoptée à l'Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05102017
		Document du	09102017
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 5 octobre 2017			

B4 Information

Rendu Compte des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées et des Décisions de Prémption ou de Non Prémption

M. le Maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner réceptionnées en Mairie depuis le 29 juin 2017 et des décisions prises par la Commune de prémption ou non sur les biens mis en vente.

M. le Maire donne la parole à Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, pour l'examen de la rubrique Education.

C – Éducation/Petite Enfance

Education

C1 - Projet Educatif de Territoire - Renouveau

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, le Conseil Municipal décide de valider le nouveau Projet Educatif de Territoire couvrant la période 2017/2020, dispositif qui dépassera désormais le cadre de l'organisation de la semaine scolaire et de la réforme de ses rythmes en prenant en compte la politique Enfance Jeunesse de la Commune dans sa globalité et qui présente l'état des lieux des structures, dresse le bilan général des différentes actions menées par secteur, fixe les objectifs et axes de développement.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

M. le Maire reprend la parole pour l'examen des points inscrits en sections Ressources Humaines et Administration Générale.

D – Ressources Humaines

D1 - Création de postes d'Adjoints d'Animation contractuels pour l'année scolaire 2017/2018

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide de la création jusqu'au 31 août 2018, dans l'attente de la décision à intervenir pour la prochaine rentrée scolaire sur l'organisation de la semaine et le devenir des temps d'activités périscolaires, de 2 postes à temps complets, 1 poste à 30 heures hebdomadaire et 1 poste à 22 heures hebdomadaire d'adjoints d'animation des Temps d'Activité Périscolaires contractuels et annualisés afin de pallier la fin du dispositif « Contrat d'Accompagnement à l'Emploi », pourvoir à la mobilité interne d'un agent et à la création de 2 classes supplémentaires.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05102017
		Document du	09102017
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 5 octobre 2017			

D2 - Assurance Statutaire des Risques Professionnels du Personnel Communal 2018/2021 – Adhésion au Contrat Groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse et Autorisation de signer la Convention de Gestion

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune au contrat groupe de couverture des risques statutaires des agents territoriaux mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 84 et attribué au groupe SOFAXIS/CNP ASSURANCES ainsi que la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent entre le CDG84 et la Collectivité les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire, autorise le Maire à signer la convention précitée.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

E - Administration Générale

E-1 - Approbation de la Modification des Statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Vauclusien d'Electrification prévoyant ainsi que ledit syndicat peut exercer, en lieu et place des collectivités selon le choix émis entre deux options proposées, la compétence optionnelle « éclairage public » en matière d'installations et réseaux d'éclairage extérieur fonctionnel ou d'ambiance de l'ensemble des rues, places, parcs et jardins, squares, parc de stationnement en plein air et voies ouvertes à la circulation publique, d'installations et réseaux d'éclairage extérieur de mise en valeur du patrimoine bâti et végétal ainsi que d'éclairage d'équipements sportifs.

Proposition adoptée par 23 Pour et 10 Abstentions

E-2 - Approbation du Transfert par la Commune de la Compétence Optionnelle Eclairage Public au titre des Travaux d'Investissement au Syndicat d'Electrification Vauclusien

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le transfert par la Commune au SEV, de la compétence optionnelle « éclairage public » citée précédemment au titre des Travaux d'Investissement exclusivement, soit l'option A, comprenant le développement et le renouvellement des installations et réseaux d'éclairage, plus particulièrement en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création-extension), de la rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes, les inventaires, diagnostics et toutes prestations d'études dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage ainsi que la passation et l'exécution des marchés afférents, autorise le maire à signer tout document à intervenir.

Proposition adoptée par 23 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05102017
		Document du	09102017
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 5 octobre 2017			

E-3 - Approbation du Transfert de la Collecte des Encombrants au Grand Avignon

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve, conformément à la réglementation en vigueur, le transfert de la Collecte des Encombrants au Grand Avignon à compter du 1^{er} octobre 2017 au titre de sa compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » qui recouvre l'ensemble des déchets produits par les ménages, collecte qui s'effectuera à date fixe dans les mêmes conditions que celles pratiquées par la Commune jusqu'à présent, et prend acte que l'impact financier généré par ce transfert sera soumis au vote lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Proposition adoptée par 23 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions

E-4 - Renouvellement de la représentation des élus communaux au sein de la Commission de Suivi des Sites de SUEZ RV ENERGIE (ex NOVERGIE) à Vedène – Mise à jour des désignations de délégués élus auprès des structures et organismes extérieurs

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, considérant l'expiration au 20 février 2018 du mandat des membres de la Commission de Suivi de Site du pôle énergie matière de SUEZ RV Energie (ex NOVERGIE) créée par arrêté préfectoral en date du 20 février 2013 avec pour mission de créer un cadre d'échange sur les actions menées par l'exploitant, suivre l'activité de l'installation classée et promouvoir l'information au public, le Conseil Municipal désigne les représentants élus communaux suivants auprès de ladite commission, soit Mme Karine DAVID en tant que membre titulaire et M. Jean-Charles GARCIA en tant que suppléant, approuve ainsi la mise à jour de la liste des délégués élus communaux auprès de structures et organismes divers.

Proposition adoptée par 23 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions

E-5 - Intercommunalité - Avis sur Retrait de la Commune de Montfaucon du Grand Avignon

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de retrait de la Commune de Montfaucon (30) du Grand Avignon conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à une Commune de se retirer d'un établissement public de coopération communale avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement et l'accord des conseils municipaux des Communes membres selon la majorité requise lors de la création de l'EPCI, demande la modification des statuts de l'établissement public en conséquence et autorise le Maire à signer tous actes à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05102017
		Document du	09102017
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 5 octobre 2017			

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2017_112, 2017_113, 2017_114, 2017_115, 2017_116, 2017_117, 2017_118, 2017_119, 2017_120, 2017_121, 2017_122, 2017_123, 2017_124, 2017_125, 2017_126, 2017_127, 2017_128, 2017_129, 2017_130, 2017_131, 2017_132, 2017_133, 2017_134, 2017_135, 2017_136, 2017_137, 2017_138, 2017_139, 2017_140, 2017_141, 2017_142, 2017_144, 2017_145, 2017_146, 2017_147, 2017_148, 2017_149, 2017_150, 2017_151, 2017_154, 2017_156.

En préalable à l'étude des questions diverses, M. le Maire rappelle à l'assemblée la tenue d'une réunion publique portant sur les projets d'Aménagement du Parc Bardi et de Construction d'un 3^{ème} Groupe Scolaire qui se déroulera le 12 octobre prochain à l'Autre Scène.

Il informe par ailleurs les membres du Conseil de son souhait de créer des Conseils de Quartiers permanents.

F - Questions Diverses

Le groupe Vedène Autrement donne lecture d'une liste de questions diverses abordant notamment la qualité de l'air sur la Commune, les mesures à prendre en la matière, l'information de la population, citant la commande effectuée de la Commune de Saint Saturnin lès Avignon pour une étude sur son territoire réalisée par Air PACA, l'implantation des compteurs LINKY sur le territoire, le démantèlement de l'antenne relais du site Bardi.

A ces différentes questions, M. le Maire répond

- Que AIR PACA a réalisé une étude à la demande du Grand Avignon sur l'ensemble de son territoire dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain (PDU), que les relevés de Vedène existent et qu'il suffit de les demander à cet organisme,
- Qu'il n'est pas convaincu, par expérience sur d'autres sujets de société, qu'une communication locale soit efficace.
- Qu'en ce qui concerne l'implantation des compteurs LINKY, il n'est pas encore temps de programmer une réunion mais qu'elle aura lieu comme promis,
- Qu'il est en attente de la position du nouveau Ministre de l'écologie sur le sujet,
- Que cette compétence n'est pas communale.
- Que le démantèlement de l'ancienne antenne relais située sur l'espace Bardi sera réalisé par l'opérateur qui bénéficie d'un délai s'étendant jusqu'à fin novembre pour procéder à ce retrait.
- Que la dernière revue municipale Vedène Magazine parue sous format numérique peut être retirée en Mairie sous format papier.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05102017
		Document du	09102017
		Version n°	1
		Page n°	9
Conseil Municipal du jeudi 5 octobre 2017			

Mme TONEGUZZO-CASTAN, Adjointe déléguée à l'Animation/Culture, rappelle à l'assemblée l'animation « Lecture au Jardin » du 7 octobre ainsi que le Café Littéraire dédié à René Char du vendredi 13 octobre au Lavoir.

M. BORIE, Adjoint délégué à la Vie Associative, rappelle, quant à lui, la Vente de Brioches au profit de l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) et la venue prochainement sur Vedène du Maire d'une commune de la région de Casamance au Sénégal.

M. le Maire clôture la séance à 22 h 12.

Fait à Vedène, le 10 octobre 2017
Le Maire

Joël GUIN




Affiché le 11 octobre 2017

